

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Révision du Plan Local d'Urbanisme de La Communauté urbaine de Bordeaux -
Prescription de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Martignas-
sur-Jalle - Intégration dans le PLU 3.1 de La Communauté urbaine de Bordeaux
- Ouverture de la concertation - Décisions**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 24 septembre 2010 le conseil de communauté a décidé d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme, devant intégrer le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan des Déplacements Urbains (PDU). Aujourd'hui cette procédure qui fait l'objet d'un travail de co-construction du projet avec différents partenaires se poursuit. De même, la concertation associée reste en place et continue pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU3.1.

A compter du 1^{er} juillet 2013, le périmètre de La Communauté urbaine de Bordeaux s'est étendu avec l'intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle.

Cette commune dispose d'un PLU communal qu'il convient de mettre en révision pour le rattacher au PLU 3.1 en cours d'élaboration par notre établissement public, afin que le futur document d'urbanisme couvre la totalité du territoire communautaire.

Compte-tenu de la taille de la commune de Martignas-sur-Jalle (2 600 hectares pour une population d'un peu plus de 7 000 habitants), de la similitude des problématiques d'aménagement et de développement avec les communes périphériques de l'agglomération bordelaise et de la cohérence des orientations de son PLU avec les orientations communautaires, cette intégration n'aura pas d'impact sur les objectifs poursuivis par la révision en cours du PLU communautaire.

En effet, les objectifs poursuivis par la révision du PLU de La Communauté urbaine de Bordeaux, prescrite par délibération du conseil de communauté du 24 septembre 2010, conservent aujourd'hui tout leur intérêt et leur légitimité, y compris dans un périmètre territorial élargi.

Les réflexions partenariales et les sensibilités exprimées à l'occasion des premières étapes de la concertation avec le public ont d'ailleurs permis de confirmer et d'illustrer les grandes orientations dans lesquelles s'inscrivent la révision du PLU communautaire.

Ainsi les enjeux du projet métropolitain qui comprennent notamment le développement de l'agglomération millionnaire à enveloppe urbaine constante, le renforcement de la place de la nature et la structuration de la ville autour du réseau de transports en commun, constituent le prolongement et le fil conducteur des objectifs de l'élaboration du PLU 3.1 précédemment affirmés, dans lesquels la commune de Martignas-sur-Jalle pourra pleinement s'inscrire.

Par ailleurs, outre l'intégration de cette nouvelle commune avec la mise en œuvre de la réflexion et de la concertation qui y sont liées, le calendrier prévisionnel initialement proposé réclame d'être revu. Le bon déroulement des diverses étapes présentes et à venir de la procédure a rendu inévitable le décalage de la date d'approbation du PLU 3.1.

Une concertation grand public :

En application des articles L123-6 et L300-2 du code de l'urbanisme, il appartient à La Communauté urbaine de Bordeaux compétente en matière d'urbanisme, de délibérer sur les objectifs poursuivis par la révision du PLU, mais également sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs de la concertation définis dans la délibération de prescription de la révision du PLU n°2010/0663 datant du 24 septembre 2010 demeurent strictement identiques. Seules les modalités de la concertation sont complétées pour tenir compte du contexte d'intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle à La Communauté urbaine de Bordeaux.

- Les objectifs de la concertation :

Les objectifs de la concertation restent les mêmes que ceux initialement suivis dans le cadre de la révision, soit :

- de donner l'accès à l'information tout au long de la procédure, conformément à la réglementation en vigueur,
- de sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur,
- de favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs.

La concertation sera menée par La Communauté urbaine de Bordeaux, compétente en matière de PLU, en étroite association avec la commune de Martignas-sur-Jalle et les 27 autres communes la composant.

- Les moyens envisagés :

Les moyens envisagés sont les mêmes que pour les autres communes membres de La Communauté urbaine de Bordeaux :

Pour informer :

- un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public sera mis à sa disposition à la mairie de Martignas-sur-Jalle et restera présent à La Communauté urbaine de Bordeaux (immeuble Laure Gatet) aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que dans les 27 autres communes de La Communauté urbaine de Bordeaux. Il sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Par ailleurs, le dossier initial présent dans les 27 autres communes de La C.U.B. et à La Communauté urbaine de Bordeaux (immeuble Laure Gatet) sera complété par tout élément lié à l'intégration de Martignas-sur-Jalle à La Communauté urbaine de Bordeaux.
- Les documents du dossier de concertation seront également disponibles sur le site internet de La Communauté urbaine de Bordeaux dédié spécifiquement aux concertations menées par notre établissement public www.participation.lacub.fr
- De plus, une information la plus large sera diffusée par le biais de tous types de supports et de tous moyens de communication qui seront jugés adéquats (voie de presse, réunions publiques,...)

Pour consulter :

- en vue de recevoir les observations et suggestions du public, un registre sera joint au dossier mis à disposition à la mairie de Martignas-sur-Jalle et restera présent à la Communauté urbaine de Bordeaux (immeuble Laure Gatet) aux heures habituelles d'ouverture ainsi que dans les 27 autres communes de La Cub.
- Le recueil d'observations émanant du public pourra également se faire par le site internet des concertations de La Cub www.participation.lacub.fr ,
- En outre, d'autres outils de recueil des avis et des opinions pourront être développés au fil du projet.

Pour concerter :

- De la même manière que sur les 27 autres communes de La Communauté urbaine de Bordeaux, deux réunions publiques seront tenues sur la commune de Martignas-sur-Jalle. Une première, présentant les grands enjeux et orientations du PLU 3.1 et une seconde, présentant la déclinaison du projet de PLU à l'échelle communale.

- Indépendamment de l'affichage de la présente délibération au siège de La Communauté urbaine de Bordeaux et des 28 communes, la publicité liée à la concertation sera effectuée par insertion dans la presse.
- Si cela s'avère nécessaire, d'autres réunions publiques pourront être organisées, à l'échelle communale ou communautaire.
- Des moyens humains mais également financiers seront nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure (frais de publicité, d'édition, de conception et de réalisations de supports, location de salle...)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération communautaire n°2010/0663 du 24 septembre 2010 prescrivant la révision du PLU de La Communauté urbaine de Bordeaux

VU la délibération communautaire n°2012/0872 du 21 décembre 2012 portant avis favorable sur l'arrêté de projet d'extension du périmètre de La Communauté urbaine de Bordeaux à la commune de Martignas-sur-Jalle

VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2013 autorisant l'extension du périmètre de La Communauté urbaine de Bordeaux à la commune de Martignas-sur-Jalle

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le PLU doit couvrir l'intégralité du territoire intercommunal, il convient suite à l'intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle dans le périmètre de La Communauté urbaine de Bordeaux d'étendre la procédure de révision sur le territoire des 28 communes.

DECIDE

Article 1 : de prescrire la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Martignas-sur-Jalle qui sera intégré dans le PLU3.1 de La Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 2 : de confirmer que les objectifs poursuivis par la révision du PLU prescrite le 24 septembre 2010 et désormais étendue à la commune de Martignas-sur-Jalle sont identiques en tant que :

- l'objectif de travailler sur le triptyque du développement durable pour le développement d'une ville de proximité équitable, viable et vivable servira l'émergence d'une agglomération millionnaire à enveloppe urbaine constante,
- l'objectif de renforcer le lien urbanisme/mobilité vise notamment à structurer la ville autour du réseau de transports en commun
- développer la ville numérique
- l'objectif de repenser le territoire par la nature et le paysage implique de faire pénétrer la nature dans la ville.

Article 3 : d'ouvrir la concertation et de mettre en place sur la commune de Martignas-sur-Jalle des modalités identiques à celles mises en œuvre sur le territoire des 27 autres communes de La Communauté urbaine de Bordeaux permettant de donner accès à l'information aux habitants tout au long de la procédure, de sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur, de favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs.

Afin d'informer le public, un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public sera mis à sa disposition à la mairie de Martignas-sur-Jalle et restera présent à La Communauté urbaine de Bordeaux (immeuble Laure Gatet) aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que dans les 27 autres communes de La Cub, ce dossier sera également disponible sur le site internet dédié spécifiquement aux concertations menées par notre établissement public www.participation.lacub.fr.

Par ailleurs afin de consulter le public, un registre sera joint au dossier mis à disposition à la mairie de Martignas-sur-Jalle et restera présent à La Communauté urbaine de Bordeaux (immeuble Laure Gatet) aux heures habituelles d'ouverture ainsi que dans les 27 autres communes de La Cub. Le recueil d'observations émanant du public pourra également se faire par le site internet des concertations de La Cub www.participation.lacub.fr.

Enfin, afin de concerter, deux réunions publiques seront tenues sur la commune de Martignas-sur-Jalle. Une première, présentant les grands enjeux et orientations du PLU 3.1 et une seconde, présentant la déclinaison du projet de PLU à l'échelle communale. D'autres réunions publiques pourront être organisées à l'échelle communale ou communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 19 JUILLET 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2013</p>

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL LABARDIN